

## Logiciel Simcenter

### Conditions supplémentaires

Les présentes Conditions supplémentaires du Logiciel Simcenter (« **Conditions Simcenter** ») modifient le Contrat de licence d'utilisateur final (« **EULA** ») entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne les Produits identifiés sur la Commande comme SIM-LMS, SIM-CDA et SIM-TASS (« **Logiciel Simcenter** »). Les présentes Conditions Simcenter, ainsi que l'EULA et les autres Conditions supplémentaires applicables, constituent l'accord entre les parties (« **Accord** »).

1. **DEFINITIONS.** Les termes en majuscules utilisés dans les présentes ont le sens qui leur est donné ailleurs dans l'Accord. Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent aux présentes Conditions Simcenter :
  - (a) « **Agents autorisés** » désigne les personnes qui travaillent dans les locaux du Client et qui ont besoin d'accéder au Logiciel Simcenter en support des activités internes du Client en tant que consultants, agents ou sous-traitants du Client.
  - (b) « **Utilisateurs autorisés** » désigne les employés ou les Agents autorisés du Client.
  - (c) « **Cœur** » (Core) désigne une partie spécialisée et indépendante de circuits intégrés qui lit ou recueille des instructions de programme et les exécute, quel que soit son emplacement dans le matériel informatique tel que, par exemple, mais sans s'y limiter, une unité centrale de traitement (CPU) ou une unité de traitement graphique (GPU). Les CPU et GPU peuvent contenir un ou plusieurs cœurs.
  - (d) « **Session** » désigne l'utilisation du Logiciel Simcenter par un Utilisateur autorisé pour l'activation d'une fonction disponible dans le Logiciel Simcenter.
  - (e) « **Site** » désigne un emplacement physique unique du Client où l'utilisation du Logiciel Simcenter par les Utilisateurs autorisés est autorisée.
  - (f) « **Territoire** » désigne le(s) Site(s) ou la zone géographique spécifiée sur la Commande où le Client est autorisé à installer et utiliser le Logiciel Simcenter. S'il n'est pas spécifié sur la Commande ou dans une autre disposition de l'Accord, le Territoire sera le pays dans lequel le Client a son principal établissement.
2. **TYPES DE LICENCE LOGICIELLE ET D'UTILISATION.** Les types de licence et d'utilisation suivants peuvent être proposés en ce qui concerne les différents Logiciels Simcenter individuels. Des types de licence et d'utilisation supplémentaires peuvent être spécifiés en ce qui concerne certains Produits, comme indiqué dans une Commande. Chaque licence ne peut être utilisée que par les Utilisateurs autorisés sur le Territoire et pour la durée telle que spécifiée dans la Commande. Des installations distinctes doivent être maintenues pour les logiciels SISW concédés sous licence avec des spécifications territoriales différentes.
  - 2.1. Licence « **Backup** » désigne une licence accordée uniquement pour sécuriser la redondance des installations de sauvegarde ou de sécurité du Client.
  - 2.2. Licence « **Floating** » ou « **Concurrent User** » signifie que l'accès au logiciel Simcenter à un moment donné est limité au nombre maximum d'Utilisateurs autorisés indiqué sur la Commande. Sauf indication contraire dans la Commande, elle ne peut être utilisée que par un seul Utilisateur autorisé.
  - 2.3. Licence « **Named User** » signifie que l'accès au logiciel Simcenter est limité aux Utilisateurs autorisés nommés par instance du Logiciel Simcenter installée sur une station de travail ou par environnement du Logiciel installé sur une instance de serveur. Le Client peut réassigner une licence d'Utilisateurs nommés une fois par mois civil. Sauf indication contraire dans la Commande, elle ne peut être utilisée que par un seul Utilisateur autorisé.
  - 2.4. Licence « **Node-Locked** » signifie que l'utilisation du Logiciel Simcenter est limitée à un seul poste de travail et peut inclure un dispositif de verrouillage matériel ou un dongle pour gérer cette restriction. Les dispositifs de verrouillage matériel ou les dongles peuvent être transportés librement vers un autre poste de travail sur le Territoire sans qu'il soit nécessaire d'émettre un nouveau fichier de licence.
  - 2.5. Licence « **Per Product** » signifie que l'utilisation du logiciel Simcenter est limitée au nombre de produits tiers avec lesquels le Logiciel Simcenter est interfacé de manière individualisée.
  - 2.6. Licence « **Per Server** » signifie que l'utilisation du Logiciel Simcenter est limitée à une seule instance de serveur unique spécifiée.
  - 2.7. Licence « **Perpetual** » ou « **Extended** » désigne une licence dont la durée est prolongée indéfiniment. Le prix de la Licence perpétuelle n'inclut pas les Services de maintenance.
  - 2.8. Licence « **Rental** » désigne une licence d'une durée limitée de moins d'un an, telle qu'identifiée dans la Commande. Les Services de maintenance d'une Licence en location sont inclus dans le prix de la Licence en location.

- 2.9. Licence « **Subscription** » désigne une licence d'une durée limitée telle qu'identifiée dans la Commande. Les Services de maintenance sont inclus dans le prix de la Licence par abonnement. Pour des durées d'abonnement sur plusieurs années, SISW se réserve le droit d'exiger que de nouvelles clés de licence soient délivrées pendant la durée de l'abonnement.
- 2.1 Licence « **Test/QA** » désigne une licence accordée uniquement pour l'assistance à la customisation de l'installation en cours, l'assistance et les tests, et qui ne peut pas être utilisée dans un environnement de production ou à toute autre fin.
- 2.10.
- 3. OPTIONS DE LICENCE LOGICIELLE.** En combinaison avec les types de licence et d'utilisation spécifiés ci-dessus, les options et les fonctions de licence suivantes peuvent être proposées pour les Produits logiciels Simcenter :
- 3.1. « **HPC** » désigne une option qui permet à une Session de série d'utiliser un Cœur (Core) supplémentaire. Chaque Cœur (Core) supplémentaire exige une autre option HPC.
- 3.2. « **Power on Demand** » ou « **POD** » désigne une licence d'Abonnement de Session de puissance de 12 mois pouvant être utilisée pour un nombre illimité de Sessions pour le nombre d'heures achetées, tel que spécifié dans la Commande. Le temps total écoulé pour chaque Session est décompté des heures achetées. Toute heure non utilisée est perdue à expiration de la durée de la licence d'abonnement de 12 mois.
- 3.3. « **Power Session** » désigne une option qui permet à un Utilisateur autorisé d'utiliser le Logiciel Simcenter pour une Session unique et consécutive sur un nombre illimité de Cœurs (Cores).
- 3.4. « **Power Token** » désigne une option qui peut être utilisée pour obtenir ce qui suit : (i) une Session de série limitée pour utiliser le logiciel STAR-CCM+ Simcenter (accès aux solveurs exclus) au moment du rachat de dix Jetons de puissance (Power Token) ; (ii) une option HPC au moment du rachat d'un Jeton de puissance (Power Token) ; ou (iii) une licence pour activer une Session par Jeton de puissance (Power Token), à condition que cette Session soit démarrée via la fonction Design Manager de STAR-CCM+ ou HEEDS au moment du rachat d'un Jeton de puissance (Power Token). Un Jeton de puissance (Power Token) peut être réutilisé pendant sa durée pour toute utilisation décrite aux points (i), (ii) ou (iii) ci-dessus.
- 3.5. « **Serial Session** » désigne une option qui permet à un Utilisateur autorisé d'utiliser le Logiciel Simcenter pour une Session unique sur un Cœur (Core) unique.
- 3.6. « **Token** » désigne une unité de crédit prépayée qu'un Utilisateur Autorisé peut temporairement convertir en licence pour accéder à et utiliser certaines fonctionnalités, applications et/ou certains modules logiciels prédéfinis du produit Logiciel Simcenter correspondant tels que désignés dans la Commande. Les fonctionnalités, applications et modules spécifiques accessibles et la quantité de Jetons (Token) nécessaires sont décrits dans la Documentation. Un Jeton (Token) peut être réutilisé pendant sa durée.
- 4. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX JETONS (TOKEN).** Les conditions suivantes s'appliquent à l'achat de Jetons (Token) (mais pas de Jetons de puissance (Power Token)) :
- 4.1. Sauf disposition contraire dans la Documentation du produit Logiciel Simcenter auquel les Jetons (Tokens) se rapportent, le Client n'est autorisé à utiliser les Jetons (Tokens) que s'il a acheté une licence de base distincte pour ce produit Logiciel Simcenter particulier.
- 4.2. Si un produit Logiciel Simcenter fait l'objet d'ajouts, de modifications ou de suppressions qui engendreraient des fonctionnalités nouvelles ou mises à jour ou des applications et modules admissibles pour un accès par Jeton (Token), le Client ne pourra utiliser des Jetons (Tokens) pour accéder à ces fonctionnalités nouvelles ou mises à jour ou à ces applications et modules que si la licence de base correspondante pour le produit Logiciel Simcenter et les Jetons (Tokens) applicables sont couverts par une Commande de Services de maintenance en cours et active.
- 5. UTILISATION D'API.** Si le Logiciel Simcenter comprend des Interfaces de programmation d'application qui sont identifiées comme publié dans la Documentation (collectivement les « **API** »), le Client peut utiliser ces API pour développer des logiciels pour son usage interne. Le Client ne peut pas utiliser les API pour permettre l'utilisation non autorisée du Logiciel. SISW n'a aucune obligation ni responsabilité en ce qui concerne les logiciels développés par le Client à l'aide des API.
- 6. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES UNIQUEMENT AU LOGICIEL CD-ADAPCO SIMCENTER.** Pour le Logiciel Simcenter identifié sur la Commande comme SIM-CDA :
- 6.1. Sauf indication contraire sur la Commande et dans la mesure où la licence n'est pas spécifiée comme étant « **Multisite** », le Territoire sera un site unique.
- 6.2. Si la Commande n'identifie pas explicitement le(s) Site(s), alors le Territoire est l'adresse où se trouve le serveur sur lequel la partie de gestion de licence du Logiciel Simcenter est installée.

7. **CONDITIONS GENERALES APPLICABLES UNIQUEMENT AU LOGICIEL TASS SIMCENTER.** En ce qui concerne le Logiciel Simcenter identifié sur la Commande comme SIM-TASS, le système de licence logicielle intégré dans le Logiciel Simcenter contrôle et limite le nombre de Cœurs pouvant être utilisés simultanément pour effectuer des calculs avec le Logiciel Simcenter. Nonobstant toute autre disposition de l'Accord, chaque licence unique pour le Logiciel Simcenter est limitée à l'utilisation d'un seul Cœur, ce qui signifie que l'utilisation simultanée de plusieurs Cœurs pour un calcul donné nécessitera un nombre correspondant de licences pour le Logiciel Simcenter.